

Conseil municipal du vendredi 03 décembre 2021

Présents :

Mr Paul Painco – Mr Jacques Labadie - Mme Véronique Rigaud - Mr Bastien Plauzolles – Mr Christian Balayé - Mr Jean-François Jammes - Mr Max Laguzou - Mme Patricia Devienne - Mr Pierre Brousseau - Mr Mathieu Plauzolles -

Absent (e): Mme Cynthia Balayé

Secrétaire : Mr Bastien Plauzolles

Procuration : Mme Cynthia Balayé donne POUVOIR à Mr Christian Balayé

Après que Monsieur le secrétaire ait fait lecture du résumé du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 05 novembre 2021, Monsieur le Maire a ouvert la séance du jour.

ORDRE DU JOUR

- Délibération : Prime de fin d'année
- Délibération : Droit de préemption
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Tour de table - Questions diverses
- Agenda

DELIBERATION

« Prime de fin d'année »

La décision sur l'octroi d'une prime dite de « fin d'année » doit se présenter comme l'indique l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984, sous forme d'une délibération du conseil municipal. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que vu la satisfaction du travail effectué par les agents territoriaux, il serait souhaitable de leur accorder la dite -prime.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Considérant la qualité du travail effectué par les agents territoriaux et l'agent d'entretien :

DECIDE à l'unanimité d'attribuer à :

Mme Brigitte JAMMES, Agent d'entretien, une prime de fin d'année d'un montant de 150 € net, payable avec le salaire de Décembre 2021,

M. Philippe LAGRANGE, Agent d'entretien, une prime de fin d'année d'un montant de 300 € net, payable avec le salaire de Décembre 2021.

Mlle COSTECALDE Gaëlle, adjoint Administratif, une prime de fin d'année d'un montant de 200 € net, payable avec le salaire de Décembre 2021.

Cette dépense sera imputée à l'article 6413 du budget 2022 pour les non titulaires et au 6411 pour les titulaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

DELIBERATION

« Délibération droit de préemption »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Suite au bornage des parcelles 411 et 412 sises SECTION A « dite de Saint BONIFACE » Feuille 3, au hameau des Béziats, le chemin communal accédant au puits communal parcelle 394 SECTION A « dite de Saint BONIFACE » Feuille 3, au hameau des Béziats, ne peut plus être emprunté par un véhicule agricole et par conséquent être débroussaillé de façon mécanique et optimale par l'agent d'entretien de la commune. C'est pourquoi la commune doit instituer sur la parcelle A 411 propriétés de Madame Yvette GROUPI, Sandrine GROUPI et Sébastien GROUPI et la parcelle A 412 propriété de Madame Odette RAUZY un droit de préemption urbain. Ainsi l'accès au puits communal pourra pour les personnes qui le souhaitent se faire en toute sécurité.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal :

a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain sur les parcelles suscitées;

a donné délégation à Mr. le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le Droit de Préemption Urbain conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Précise que le Droit de Prémption Urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire qu'elle aura fait l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

TRAVAUX

Travaux réalisés :

Les travaux électriques du hangar municipal sont à ce jour terminés pour un montant de 4 138.32€.

Le dépannage alarme incendie de la salle des fêtes pour 158.81€

Les travaux de maçonnerie du hangar municipal sont terminés

Les travaux de pose de la porte du hangar sont terminés

Travaux en cours :

Entretien des bouches d'incendie (fonctionnement et peinture).

Travaux à venir

Nettoyage de la façade de la Mairie.

Changement de la signalétique en façade de la Mairie.

Mise en place du cache-conteneur modulable route des Béziats.

VOIRIE

Travaux réalisés :

Entretien de la voirie communale : l'entreprise OURNAC a, durant la semaine 48, effectué la troisième passe de débroussaillage sur la commune.

Le lundi 16 septembre 2021 les poteaux téléphoniques tombés sur la voirie communale sur la route des BEZIATS et de CASTERAS ont été réparés.

Travaux en cours :

Entretien de la voirie communale.

Achat de panneaux indicateurs.

Travaux à venir :

Confection d'allées bétonnées dans le cimetière.

Confection d'une dalle pour le futur cache-conteneur modulable situé sur la route des Béziats Celle-ci sera effectuée par les membres volontaires du Conseil Municipal.

ACHATS

Achats réalisés :

- Plantes chez ARTERRIS DISTRIBUTION SASU de CASTELNAUDARY pour un montant de 116.24€
- Les boîtes de chocolat ont été achetées le jeudi 24 novembre 2021.
- Gerbe de fleurs pour le monument aux morts : 60€
- Achat panneaux de signalisation pour 158.33€

Achats à réaliser :

- Le jeudi 30 septembre 2021, Monsieur le Maire a passé commande d'un broyeur de branches.

DIVERS

Le dimanche 14 novembre 2021, Honosais et Honosaises, Marie Christine BOURREL, Conseillère Départementale, les membres du Conseil Municipal et le Maire du village se sont retrouvés, autour du monument aux Morts, pour commémorer le 11 novembre, jour de l'armistice de 1918, en hommage à tous les « Morts pour la France ». Après cet instant solennel, Monsieur le Maire, a décoré quatre récipiendaires de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale : Madame Christine LANNES, Monsieur Gilles TANNEAU, Monsieur Christian BALAYE, et Monsieur Jean-François JAMMES pour les services rendus à la commune en tant que Maire ou Conseillers Municipaux.

Un vin d'honneur et un repas animés par l'orchestre « CATS & WINE » ont suivi et clôturé cette journée de mémoire collective, de partage et de convivialité, dans le respect des mesures sanitaires du moment.

Monsieur le Maire remercie tous les acteurs qui ont fait que cette journée se passe dans une ambiance chaleureuse.

Le lundi 15 novembre 2021 à 15h00, Monsieur le Maire, a signé à l'étude de Maître Julie ROTH à Belvèze l'acte de la vente LAGRANGE/COMMUNE.

Le jeudi 18 novembre 2021, Monsieur le Maire a participé à la journée de formation de la Commission Communale des Impôts Directs à Bram. Il en a fait le compte-rendu à l'assemblée.

Le lundi 22 novembre 2021 à 18h30 a été signé par Monsieur le Maire à l'étude de Maître Julie ROTH à Belvèze l'acte de vente COMMUNE/DELAISSE.

Le mercredi 24 novembre à 18H00 Monsieur le Maire s'est rendu à CASTELNAUDARY pour assister à la réunion du Syndicat Mixte de Collecte & de Traitements des Ordures Ménagères ouest audois (SMICTOM). Il en a fait à l'assemblée le compte-rendu.

Le jeudi 25 novembre 2021 la station de relevage de la rue du BARRY est tombée en panne. Le service « Eau et Assainissement de la CCPLM » est en soirée intervenu. N'ayant pas réglé le problème il est revenu le lendemain afin

de détecter le problème d'évacuation des eaux usées de ce secteur. Le problème a été réglé le lundi 29 novembre 2021. Un fonctionnement en mode dégradé avait été mis en place par l'agent d'entretien. Monsieur le Maire remercie encore une fois les habitants de ce quartier pour leur patience et l'employé municipal Philippe LAGRANGE pour sa disponibilité.

TOUR DE TABLE – QUESTIONS DIVERSES

Afin de préparer les éléments de travail de la Commission Communale des Impôts Directs et de s'approprier le nouveau logiciel mis en place, Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour prolonger le contrat de travail, créé par délibération n° 2021-027 en date 05 novembre 2021, jusqu'au 31 décembre 2021 inclus, en faveur de Madame Barbara MARZEC, secrétaire en renfort.

Dans le cadre de la démarche concernant la dématérialisation des A.D.S, (Autorisations des Droits du Sol) à compter 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) sous forme numérique.

Pour se faire, et dans un souci de praticité de gestion, nous avons choisi l'offre proposée par notre service instructeur, URBADOC, qui propose de mettre en place cette saisine par voie électronique sans coût supplémentaire.

Monsieur le Maire a signé les avenants au contrat afin de modifier :

- l'article 3 relatif à la définition opérationnelle des missions du Maire
- l'article 4, relatif à la mission du service instructeur.

Les demandes numériques devront être adressées à: dau11@be-urbadoc.fr

Le jeudi 26 novembre 2021, les personnels des chantiers d'insertion de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère, composée de trois salariés insertion et d'un encadrement technique, ont procédé à la plantation de vingt-huit arbustes (lauriers rose simple, lauriers blanc double Mont Blanc, Eleagnus, Elagnus doré, Elagnus Ebbengei Viveleg) afin de protéger visuellement la zone de stockage de la commune, de consolider le talus existant et de valoriser par la variété des essences plantées l'entrée du village.

AGENDA

Le jeudi 09 décembre 2021, Monsieur le Maire et Madame Gaëlle COSTECALDE secrétaire de Mairie iront à Bram suivre une formation sur le sujet de la M57.

Le vendredi 10 décembre 2021, à 17H30, réunion du Conseil Communautaire à LAURAC

Durant la semaine 51 au lundi 27 décembre inclus, la Mairie sera fermée au public pour cause de congés.

La distribution des boîtes de chocolats se fera le samedi 11 décembre 2021 par deux membres du conseil municipal.

Le mercredi 15 décembre 2021, à Bram journée au profit des correspondants de la Défense.

Le dimanche 09 janvier 2022 à 11h00, présentation des vœux à la population par Monsieur le Maire et le conseil municipal si les conditions sanitaires le permettent. Si tel est le cas une invitation sera distribuée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30